

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE HERICOURT EN CAUX

Par arrêté en date du 13.12.2019, le Maire de la Commune de Héricourt en Caux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision selon les modalités simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de la Commune ; l'objet étant de permettre la mise en valeur et la réhabilitation du patrimoine ancien de la Commune ainsi que l'implantation d'une activité liée au développement touristique du territoire – portant sur :

- un réajustement d'une délimitation de zone (passage de zone N en zone UA sur le site Saint Mellon)
- la suppression de la surface plancher sur les constructions à usage de commerce ou d'activités de services (modification du règlement de la zone UA du PLU).

Le dossier n'a pas été soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, **Monsieur Bernard LOUIS, géomètre expert, a été désigné Commissaire Enquêteur** par ordonnance du Tribunal Administratif de ROUEN.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie de Héricourt en Caux
du lundi 06 janvier au jeudi 06 février 2020 inclus, soit 32 jours.**

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie aux dates et heures suivantes :

- **Le Lundi 06 janvier 2020 de 16h00 à 18h30**
- **Le Mardi 21 janvier 2020 de 10h00 à 12h00**
- **Le Jeudi 06 février 2020 de 16h00 à 18h30**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique en Mairie sous format papier et un poste informatique sera mis à disposition pour consulter le dossier qui sera disponible sur le site internet suivant : <http://www.hericourt-en-caux.fr> aux jours et heures d'ouvertures habituels : les lundi de 16h00 à 18h30, mardi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30, les jeudi de 16 h 00 à 18 h 30 et les vendredi de 16h00 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire Enquêteur, prévu à cet effet aux mêmes jours et horaires. Elles pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante:

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie d'Héricourt en Caux
1 Place de la mairie
76560 HERICOURT-EN-CAUX**

ou par mail à l'adresse suivante: mairie.hericourt.en.caux@wanadoo.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Emmanuel Cauchy

Maire de Héricourt en Caux